

CONCLUSIONS

- Auteur : Jean-Luc Poitoux, référent AMS (accompagnateur-médiateur sociétal), pour l'association ARC-en-ciel développement.

Convocation vendredi 27/11/2009 à 14 heures
au Tribunal de Grande Instance du Havre,
grande bibliothèque,
devant la Première Chambre,
conformément à l'article L 621-1 du code de commerce.

ATTENDUS

* Attendu que :

- l'association ARC-en-ciel développement est une association humanitaire, apolitique et aconfessionnelle, créée à La Cerlangue en 1996 ;
- qu'elle contribue à palier aux défaillances de notre société en ayant fait émerger en 13 ans d'efforts ininterrompus des solutions concrètes pour aider plus de 2000 personnes à résoudre au mieux leurs problèmes et à réaliser au mieux leurs projets, et notamment grâce à un concept de lieu "LA MAISON DES HUMANITÉS" avec un métier associé "ACCOMPAGNATEUR-MÉDIATEUR SOCIÉTAL", dont le prototype est situé dans un quartier sensible de 20 000 habitants - CAUCRIAUVILLE au HAVRE ;
- qu'elle a obtenu un bail de ALCEANE (OPHLM à l'époque) en 2001 pour un T3 en rez-de-chaussée d'un immeuble de 4 étages à CAUCRIAUVILLE en plein coeur de l'îlot CHARLES ROMME ;
- qu'elle a pu perdurer tant bien que mal jusqu'à ce jour avec la bienveillance du plus grand nombre ;
- qu'elle ne peut pas se passer d'une professionnalisation car les bénévoles sont épuisés malgré toute la qualité du travail d'équipe et la supervision dispensés, qu'elle est bien engagée avec l'adhésion à un syndicat de médiateurs généralistes indépendants - l'ANM - Association Nationale des Médiateurs, la réalisation du référentiel métier et du référentiel formation qui permettraient d'ouvrir un centre de formation dès à présent ;
- qu'une phase d'expérimentation à plus grande échelle est nécessaire pour vérifier d'une part quel est le niveau de retour sur investissement socio-économique estimé a priori à au moins deux, et d'autre part quel est le potentiel de créations d'emplois de haut niveau (bac+5 avec plus de dix ans d'expérience) estimé a priori à plus de 20 000 rien que pour la France

métropolitaine ;

- que nous avons sollicité, sans grand succès pour l'instant, à de nombreuses reprises, les institutions pour l'obtention d'aides et de soutiens : la VILLE DU HAVRE, le GRAND PROJET DE VILLE, la CAF, le CONSEIL GENERAL DE SEINE MARITIME, le REAAP, la mesure 10B du FOND SOCIAL EUROPEEN, l'ETAT via les services de Monsieur Martin HIRSCH et son appel à projet sur les expérimentations sociales qui aurait convenu parfaitement à nos besoins ;

- que Monsieur Denis Merville

- Président de l'Association des Maires de Seine Maritime, ancien Député de La Cerlangue (6ème circonscription de Seine-Maritime), village de naissance de notre association et lieu de notre siège social (le député actuel étant Monsieur Jean-Paul Lecoq maire de Gonfreville, que nous avons rencontré récemment), qui connaît notre association depuis longtemps, que ce soit sur les questions de divorce et de famille, ou d'emploi / chômage / création d'activités ; étant lui-même actuellement médiateur de l'énergie, il sait à quel point la médiation est utile dans notre société ; Vice-président de l'Association des Maires de France (AMF), il a dû prendre connaissance de l'avis du Conseil National des Villes et de l'enquête que l'AMF vient de réaliser et qui conclut notamment à l'absence quasi systématique de mise en œuvre de la prévention de la délinquance, et donc d'un impérieux besoin de solutions émergeant du terrain comme celles que préconise l'association ARC-en-ciel développement dont l'ambition n'est que d'apporter un plus par rapport à l'ensemble de l'existant -

nous a informés qu'il avait adressé un courrier à Monsieur le Maire du Havre pour lui dire tout le bien qu'il pense des actions de l'association ARC-en-ciel développement ;

- que notre MAISON DES HUMANITÉS de CAUCRIAUVILLE gère notamment un HEBERGEMENT SOCIAL TEMPORAIRE pour une personne seule et socialisée, pour une durée indéterminée ;

- que nous sommes entrés dans la trêve hivernale jusqu'au 15 mars 2010 ;

- que la MINISTRE DU LOGEMENT demande aux PREFECTURES d'accompagner le plus humainement possible les difficultés de logements.

PAR CES MOTIFS

- accorde à l'association ARC-en-ciel développement l'autorisation de rechercher la meilleure solution pour présenter avant le 15 mars un plan de redressement réaliste à la Cour.